Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260423-230420265-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°230420265

DATE DE CONVOCATION : ..... 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril 2026 à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :	10 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants.	15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Aude Quiniou
Paul Bergot qui a donné procuration à Violaine Forcin

Secrétaire élue : William Mallégol

OBJET : Amende de police- Appel à projet 2026

Le département est compétent pour répartir les amendes de police relatives à la circulation routière pour l'exercice 2026 au profit des communes de moins de 10 000 habitants dotés de la compétence voirie.
La commission permanente a ciblé les thématiques éligibles pour l'appel à projet 2026 :
- la sécurité des cyclistes (aménagement cyclables, séparation de flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées...),
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public...),
-la sécurité des riverains (dispositif d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques...),
-la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, ...)

Il est précisé que les plateaux ralentisseurs et la création de places de stationnement sont exclus des dépenses éligibles.

Les projets pourraient bénéficier d'une subvention adaptée entre 1 000 et 20 000 € : le dépôt de la demande de subvention est souhaité avant le 30 avril 2026.

La commune souhaite déposer un dossier concernant les sujets suivants :

- Panneau lumineux solaire école : 2 500 €
- Barrières urbaines au niveau des commerces : 1 200 €
- Poteaux éclairants solaires flexibles au niveau des passages piétons : 3 600 €
- Peinture au sol pour limitation de vitesse à 30 km/h dans le bourg et à Follezou (jaune et rouge) : 150 €
- Limitation de vitesse à 70 km/h à Villeneuve-Kerhallec*2 : (panneau + support+ collier) 500 €
- Intégration d'une borne bateau pour les personnes à mobilité réduite : 100 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260423-230420265-DE

Soit un total de 8 050 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'accorde sur la nécessité de mener des actions dans les sujets évoqués ci-dessus,
-Donne l'accord au Maire pour solliciter la subvention auprès du département pour une opération financée à hauteur de 50 %.
-Donne mandat au Maire pour la signature de tout document permettant l'aboutissement de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

William Mallégol

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TRÉGOURREZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....